LISTE DES PROGRAMMES DÉTAILLÉS POUR CHAQUE FORMATION PRATIQUE

SOMMAIRE – PROGRAMMES DETAILLÉS

CATÉGORIE B 2
CATÉGORIE B – Apprentissage Anticipé de la Conduite 4
CATÉGORIE B – Conduite Supervisée 6
CATÉGORIE B – Boîte automatique – mention B78 8
CATÉGORIE B – Apprentissage Anticipé de la Conduite – Boîte automatique 10
CATÉGORIE B – Conduite Supervisée – Boîte automatique 12
CATÉGORIE B – Boîte automatique > Boîte manuelle 14
STAGE POST-PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES 16
PERMIS AM - Option 2 roues 18
PERMIS AM - Option quadricycle 20

CATÉGORIE B

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B autorise à conduire, **à partir de 17 ans**, un véhicule automobile de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation est d'une durée minimale de 20h. dont au moins 15h. sur les voies ouvertes à la circulation, sauf si l'élève est déjà titulaire d'une catégorie de permis autre que B1 et AM. Le nombre d'heures est déterminé par une évaluation préalable.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

COMPÉTENCE 1 **MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul** 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	**COMPÉTENCE 2** **APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales** 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
COMPÉTENCE 3 **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers** 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	**COMPÉTENCE 4** **PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique** 1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'**I**nspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

thib'auto ecole
www.thib-auto-ecole.fr

CATÉGORIE B – Apprentissage Anticipé de la Conduite

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B autorise à conduire, un véhicule automobile de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation peut débuter à l'âge de 15 ans, est d'une durée minimale de 20h. dont au moins 15h. sur les voies ouvertes à la circulation, sauf si l'élève est déjà titulaire d'une catégorie de permis autre que B1 et AM. Le nombre d'heures est déterminé par une évaluation préalable.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite accompagnée.

a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

b) La **phase de conduite accompagnée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle a une durée minimale d'**un an** et une distance minimale de **3 000 Kms.** sur le territoire national.
Elle se compose de :

→ **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence,

→ **au moins deux Rendez-Vous Pédagogiques (RVP)** d'une durée de **trois heures chacun (1h. pratique et 2h. théoriques)** en présence de l'élève et de d'un accompagnateur.

- Le premier RVP est réalisé entre **4 et 6 mois** après la fin de formation initiale.
- Le deuxième RVP doit avoir lieu lorsqu'**au moins 3 000 kms** ont été parcourus.
- Un troisième RVP peut être organisé sur les conseils du responsable de l'établissement ou de l'enseignant, à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

COMPÉTENCE 1 **MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul** 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	**COMPÉTENCE 2** **APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales** 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
COMPÉTENCE 3 **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers** 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	**COMPÉTENCE 4** **PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique** 1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'**I**nspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

CATÉGORIE B – Conduite Supervisée

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B autorise à conduire, **à partir de 17 ans**, un véhicule automobile de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation est d'une durée minimale de 20h. dont au moins 15h. sur les voies ouvertes à la circulation, sauf si l'élève est déjà titulaire d'une catégorie de permis autre que B1 et AM. Le nombre d'heures est déterminé par une évaluation préalable.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite supervisée.

a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

b) La **phase de conduite supervisée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle commence par **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

3. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.

- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

4. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

COMPÉTENCE 1 **MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul** 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	**COMPÉTENCE 2** **APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales** 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
COMPÉTENCE 3 **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers** 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	**COMPÉTENCE 4** **PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique** 1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

www.thib-auto-ecole.fr

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'**I**nspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

9. À noter :

Un élève ne peut partir en Conduite Supervisée, qu'à partir de l'âge de 18 ans.

CATÉGORIE B – Boîte automatique – mention B78

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78** autorise à conduire, **à partir de 17 ans**, un véhicule automobile **à embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation est d'une durée minimale de 13h.. Le nombre d'heures est déterminé par une évaluation préalable.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
   - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
   - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.
   - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
   - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.
2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

COMPÉTENCE 1 **MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**	COMPÉTENCE 2 **APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales**
1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
COMPÉTENCE 3 **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**	COMPÉTENCE 4 **PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**
1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'**I**nspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

Thib'auto ecole
www.thib-auto-ecole.fr

CATÉGORIE B – Apprentissage Anticipé de la Conduite – Boîte automatique

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78** autorise à conduire, un véhicule automobile **à embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation peut débuter à l'âge de 15 ans, est d'une durée minimale de 13h.. Le nombre d'heures est déterminé par une évaluation préalable.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite accompagnée.

a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

b) La **phase de conduite accompagnée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle a une durée minimale d'**un an** et une distance minimale de **3 000 Kms.** sur le territoire national.
Elle se compose de :
→ **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence,
→ **au moins deux Rendez-Vous Pédagogiques (RVP)** d'une durée de **trois heures chacun (1h. pratique et 2h. théoriques)** en présence de l'élève et de d'un accompagnateur.
- Le premier RVP est réalisé entre **4 et 6 mois** après la fin de formation initiale.
- Le deuxième RVP doit avoir lieu lorsqu'**au moins 3 000 kms** ont été parcourus.
- Un troisième RVP peut être organisé sur les conseils du responsable de l'établissement ou de l'enseignant, à la demande de l'élève ou de l'accompagnateur.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

COMPÉTENCE 1 **MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul** 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	**COMPÉTENCE 2** **APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales** 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
COMPÉTENCE 3 **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers** 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	**COMPÉTENCE 4** **PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique** 1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'**I**nspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

CATÉGORIE B – Conduite Supervisée – Boîte automatique

1. Contexte :

- Arrêté du 13 mai 2013 relatif au **R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78, à partir de 17 ans,** autorise à conduire, un véhicule automobile **à embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation est d'une durée minimale de 13h.. Le nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

Remarque : La formation est décomposée en 2 phases : une phase de formation initiale et une phase de conduite supervisée.

a) La **phase de formation initiale** est composée d'une partie théorique et d'une pratique pouvant être organisées en alternance par l'école de conduite. Elle se termine par la délivrance d'une **Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

c) La **phase de conduite supervisée** s'effectue en présence d'un accompagnateur titulaire du permis de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Elle commence par **un rendez-vous préalable** d'une durée minimum **de deux heures** avec au moins un accompagnateur sous la forme d'une **séquence de conduite** sur le véhicule-école et d'un entretien à l'agence.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.

- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

7. Programme de formation :

COMPÉTENCE 1 **MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul** 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. 2. Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir. 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. 4. Démarrer, s'arrêter. 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. 6. Utiliser la boîte de vitesses. 7. Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. 8. Regarder autour de soi et avertir. 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.	**COMPÉTENCE 2** **APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales** 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation. 3. Adapter l'allure aux situations. 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération. 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. 6. Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire. 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
COMPÉTENCE 3 **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers** 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. 2. Croiser, dépasser, être dépassé. 3. Passer des virages et conduire en déclivité. 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	**COMPÉTENCE 4** **PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique** 1. Suivre un itinéraire de manière autonome. 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigati, etc.). 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. 7. Pratiquer l'éco-conduite.

8. Validation des acquis :

Examen et validation par l'**I**nspecteur du **P**ermis de **C**onduire et de la **S**écurité **R**outière.

9. À noter :

Un élève ne peut partir en Conduite Supervisée, qu'à partir de l'âge de 18 ans.

CATÉGORIE B – Passerelle boîte automatique > boîte manuelle

1. Contexte :

Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

2. Personnes concernées :

La catégorie B **mention 78, à partir de 17 ans,** autorise à conduire, un véhicule automobile **à embrayage et boîte de vitesse automatiques** de 9 places assises au maximum et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kgs..

3. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

4. Durée :

La formation est d'une durée de 7h. minimum.

5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à doubles commandes pour la conduite.

6. Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

7. Programme de formation :

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.
Elle comprend deux séquences :

1. Séquence 1 : durée de 2 heures minimum. Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

– comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre,
– avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité. Cette séquence peut être réalisée, dans la limite de deux heures, sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

2. Séquence 2 : durée de 5 heures minimum. Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

– savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite,
– avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

8. Validation des acquis :

À l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément préfectoral délivre au conducteur bénéficiaire de la formation un exemplaire de l'attestation conforme. Il transmet un exemplaire de cette attestation à l'autorité administrative compétente.

Le suivi de la formation autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie B du permis de conduire à changement de vitesses manuel uniquement lorsque le conducteur est en possession du titre définitif du permis de conduire correspondant.

Stage post-permis pour les conducteurs novices

1.Contexte :

Conforme à l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route.

2.Durée :

La formation est d'une durée de 7h..

3.Programme de formation :

PREMIER MODULE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquence 1 : Présentation de la formation

(Durée : 10 min.)

Objectifs :

1. Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion,
2. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.

Séquence 2 : Questionnaire d'entrée en formation

(Durée : 15 min.)

Objectifs :

3. Se connaître en tant que conducteur,
4. Connaître et prendre en compte ses limites.

Séquence 3 : Constitution du groupe

(Durée : 35 min.)

Objectifs :

5. Se présenter,
6. Confronter ses expériences au groupe,
7. Découvrir sa singularité,
8. Créer du lien.

Thib'auto école
www.thib-auto-ecole.fr

Séquence 4 : Traitement du questionnaire d'autoévaluation

(Durée : 45 min.)

Objectifs :

9. Confronter ses expériences au groupe,
10. Découvrir le groupe.

Séquence 5 : Perception des risques

(Durée : 1h.)

Objectifs :

11. Se positionner face au risque,
12. Se confronter à la perception des autres,
13. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.

Séquence 6 : Situations complexes

(Durée : 1h15)

Objectifs :

14. Comprendre et résoudre des situations complexes.

--- PAUSE DÉJEUNER ---

DEUXIÈME MODULE : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables

Séquence 7 : Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes

(Durée : 1h45)

Objectifs :

15. Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements,
16. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.),
17. Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.).

Séquence 8 : Choix de mobilité

(Durée : 1h.)

Objectifs :

18. Se connaître en tant qu'usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement,
19. Être sensibilisé aux questions environnementales,
20. Découvrir des modes de déplacements alternatifs.

Séquence 9 : Bilan avec engagement

(Durée : 15 min.)

Thib'auto école
www.thib-auto-ecole.fr

CATÉGORIE AM – Option 2 roues

1. Contexte :

Arrêté du 27 février 2024 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

2. Personnes concernées :

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm3). Elle est délivrée à l'issue d'une formation théorique (ASSR ou ASR) et d'une formation en école de conduite.

3. Bien comprendre le Permis AM

Nombre de roues :

2 roues (L1e) ou 3 roues (L2e)

Vitesse :

≤ 45 km/h

Cylindrée ou puissance :

≤ 50 cm^3 ou 4 KW

Restrictions :

Code 79.02 porté sur le Permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.

Équipement pendant la formation :

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

4. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière, titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie « 2 roues ».

5. Durée :

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

6. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques et pratiques sur piste et sur la route, a bord d'un véhicule de la catégorie concernée, suivi par l'enseignant en voiture par guidage radio, pour les phases de conduite en circulation.

7. Objectifs de la formation :

Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.

- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Obtenir l'attestation de suivi de formation au Permis AM – Option 2 roues.

8. Programme de formation :

Séquence 1 - **30 minutes** - *Formation pratique hors circulation*
- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.
- Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.

Séquence 2 - **Minimum 1 heure (a)** - *Formation à la conduite hors circulation*
- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles, la connaissance des principaux organes du véhicule, la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3 - **30 minutes** - *Apports théoriques (code de la route)*
- Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

Séquence 4 - **Minimum 3 heures (a)** - *Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique*
- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer, ralentir et s'arrêter, stationner, rechercher les indices utiles, franchir les intersections, changer de direction.

Séquence 5 - **Minimum 1 heure (b)** - *Sensibilisation aux risques*
- Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

(a). Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
(b). La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

9. Validation des acquis :

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM option 2 roues, pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

10. À Noter :

Si vous êtes **né avant 1988**, vous n'avez pas besoin de titre de conduite pour conduire un cyclomoteur. Par ailleurs, vous n'avez pas besoin du BSR (catégorie AM) si vous avez déjà une autre catégorie de permis (par exemple le permis B) ou un titre européen équivalent.

CATÉGORIE AM – Option 4 roues

1. Contexte :

Arrêté du 27 février 2024 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

2. Personnes concernées :

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des voiturettes. Elle est délivrée à l'issue d'une formation théorique (ASSR ou ASR) et d'une formation en école de conduite.

3. Bien comprendre le Permis AM

Nombre de roues :

4 roues (L6e)

Vitesse :

≤ 45 km/h

Cylindrée ou puissance :

≤ 50 cm^3 ou 4 KW

Poids à vide :

≤ 350 Kgs.

Restrictions :

Code 79.02 porté sur le Permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.

4. Intervenants :

La formation est effectuée par un **E**nseignant de la **C**onduite et de la **S**écurité **R**outière.

5. Durée :

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

6. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques et pratiques sur piste et sur la route, a bord d'un véhicule de la catégorie concernée à doubles commandes pour la conduite.

7. Objectifs de la formation :

Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.

- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système **H**omme, **V**éhicule, **E**nvironnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Obtenir l'attestation de suivi de formation au Permis AM – Option 4 roues.

8. Programme de formation :

Séquence 1 - **30 minutes** - *Formation pratique hors circulation*

- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.
- Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.

Séquence 2 - **Minimum 1 heure (a)** - *Formation à la conduite hors circulation*

- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles, la connaissance des principaux organes du véhicule, la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3 - **30 minutes** - *Apports théoriques (code de la route)*

- Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

Séquence 4 - **Minimum 3 heures (a)** - *Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique*

- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer, ralentir et s'arrêter, stationner, rechercher les indices utiles, franchir les intersections, changer de direction.

Séquence 5 - **Minimum 1 heure (b)** - *Sensibilisation aux risques*

- Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

(a). Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
(b). La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

10. Validation des acquis :

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM option 4 roues, pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

10. À Noter :

Si vous êtes **né avant 1988**, vous n'avez pas besoin de titre de conduite pour conduire un cyclomoteur. Par ailleurs, vous n'avez pas besoin du BSR (catégorie AM) si vous avez déjà une autre catégorie de permis (par exemple le permis B) ou un titre européen équivalent.